



Centre local de développement

Guide d'implantation d'une entreprise touristique

Table des matières

INTRODUCTION

FRANCHIR LES 7 ÉTAPES DE DÉMARRAGE

Portrait - Le territoire des la MRC des Laurentides	page 5
Tableau - Parc sectoriel – Distribution des résidences par municipalité	page 6
Tableau - La villégiature sur le territoire de la Mrc des Laurentides	page 7
Tableau - Distribution des établissements d'hébergement par type et par municipalité	page 8
Tableau - Distribution du nombre de site de camping par la classification et par municipalité	page 9

Section 1 - L'IDEE DE PROJET

Section 1.1 Analyse et étude de marché	page 10
Section 1.2 Affectation du territoire (zonage)	page 10

Section 2 – ÉLABORER LE PROJET

Section 2.1 Plan d'affaires	page 11
Section 2.2 Ressources financières	page 11

Section 3 – ENTREPRENDRE LE PROJET

Section 3.1 Construction et rénovation	page 12
Section 3.2 Protéger l'environnement... c'est payant !	page 12

Section 4 – DÉMARRER LES OPÉRATIONS

Section 4.1 Permis d'exploitation	page 13
Section 4.2 Numéro d'entreprise du Québec (REQ)	page 13

Section 5 – CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT

 page 14

Section 6 – TYPES DE CAMPING

 page 15

Section 7 – IMPÔTS, TAXES (TPS ET TVQ) ET AUTRES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

 page 15

Section 8 – COMMERCIALISATION, PROMOTION ET PUBLICITÉ

Section 8.1 Classification	page 16
Section 8.2 Des produits de marque !	page 16
Section 8.3 Signalisation et affichage	page 16
Section 8.4 Vente sans intermédiaire	page 17
Section 8.5 Vente avec intermédiaires	page 17
Section 8.6 Bureaux d'information touristique	page 18

Section 9 – RAPPEL DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

 page 19

Section 10 – ÉTUIQUE, LOIS ET RÈGLEMENTS

Section 10.1 Lois	page 20
Section 10.2 Règlements	page 20

Section 11 – PROMOTEUR IMMIGRANT

Section 11.1 Vivre au Québec	page 21
Section 11.2 Présenter une demande d'immigration	page 21

RÉPERTOIRE TOURISTIQUE

Section 12 Municipalités	page 23
Section 13 Liste des associations professionnelles et sectorielles	page 25
Section 14 Formation et recrutement en tourisme	page 31
Section 15 Recherche et information touristique	page 33
Section 16 Construction, normes et ressources ministérielles	page 34
Section 17 Médias – locaux et régionaux	page 35
Section 18 Liste des professionnels du CLD de la MRC des Laurentides	page 36

INTRODUCTION

Vous ouvrez un hôtel, un gîte, un restaurant ou un camping ? Il vous faudra considérer plusieurs variables et faire preuve de vigilance dans le respect des normes, règlements et lois applicables à votre secteur d'activité.

Le tourisme est une industrie en constante mouvance, où la compétition est vive et les contraintes nombreuses. En plus des facteurs comme la saisonnalité, la température et la tendance, de nombreux éléments de nature économique ou même politique ont une influence sur l'affluence des visiteurs vers une destination. Par exemple, la valeur des devises, le prix du pétrole, la stabilité politique, etc.

L'industrie hôtelière et la restauration sont parmi les plus grands employeurs de la MRC des Laurentides. Plus de 7500 personnes ont un emploi directement relié à l'activité récréotouristique¹ dans la région qui affiche les plus hauts taux de fréquentation de la province après Montréal et Québec. Il s'agit d'une industrie où la compétition est féroce et où seul le gestionnaire aguerri a des chances de survie.

Afin de bien préparer le promoteur à l'implantation de son projet d'affaires, le Centre local de développement Laurentides propose *Le guide d'implantation d'entreprise touristique*. Cet outil veut simplifier, clarifier et orienter les démarches du promoteur dans la réalisation de son projet en traçant les grandes lignes de l'itinéraire à suivre, de l'idée d'entreprise à son exploitation.

En premier lieu, *Le guide d'implantation d'une entreprise touristique* présente les démarches à suivre pour l'implantation du projet. La nomenclature et les coordonnées des différentes ressources disponibles sont décrites en seconde partie. La troisième partie répertorie en partie la législation et la réglementation associées aux entreprises touristiques. En dernier lieu, le promoteur pourra se familiariser avec la terminologie reconnue pour les établissements touristiques et consulter quelques exemples de permis.

Ce document a été rédigé et conçu en fonction des projets dont la réalisation est prévue sur le territoire de la MRC des Laurentides. Chaque projet étant un cas d'espèce, le promoteur pourra consulter les différentes ressources indiquées au document, afin d'obtenir davantage de détails sur sa problématique particulière. De plus, le CLD Laurentides est disponible pour apporter un éclairage sur les différentes interrogations que pourrait avoir le promoteur au cours de son cheminement.

¹ Évolution des emplois et des entreprises par municipalité 2002, MRC des Laurentides, page 1.

FRANCHIR LES 7 ÉTAPES DE DÉMARRAGE

PORTRAIT : LE TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES

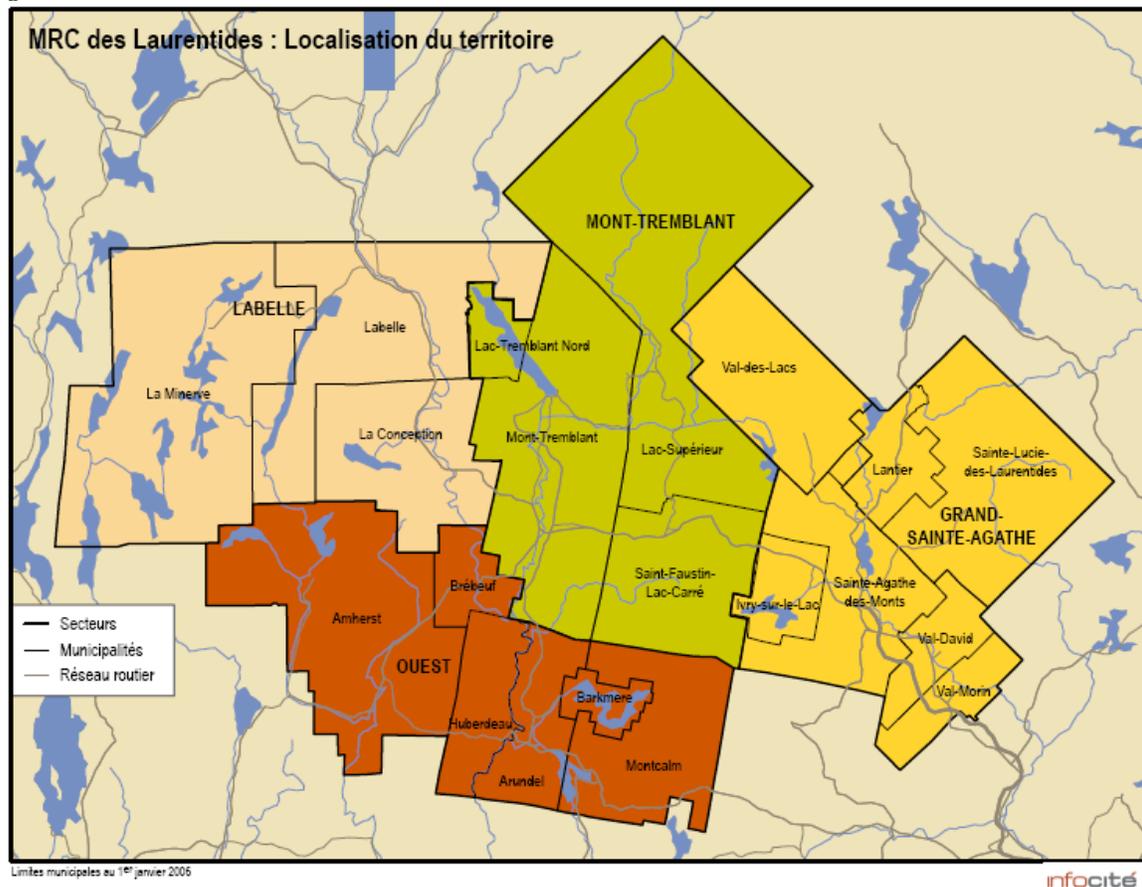
La MRC des Laurentides est localisée dans la région administrative des Laurentides, à 80 km au nord de l'agglomération de Montréal. Elle est circonscrite par la MRC de d'Antoine Labelle au Nord-Ouest, la MRC d'Argenteuil au Sud, la MRC des Pays-d'en-Haut au Sud-Est et la région de Lanaudière au Nord-Est.

Situé dans la chaîne de montagne des Laurentides, le territoire au relief valloneux a une superficie de 2482,9 km². La forêt « mixte » (feuillus et résineux dans une moindre proportion) couvre 85% du territoire. On y retrouve deux grands espaces verts, situés en majeure partie sur des terres publiques : le parc national du Mont-Tremblant et la Réserve faunique Papineau-Labelle.

La région est aussi reconnue pour la qualité et l'importance de son réseau hydrographique constitué de nombreux lacs et rivières, dont les principaux et les plus connus sont : le lac Labelle, le lac Tremblant, le lac des Sables, la rivière Rouge, la rivière du Nord et la rivière de la Diabie.

La MRC des Laurentides abrite 20 municipalités, dont les centres urbains et de services : Sainte-Agathe-des-Monts, Labelle et Ville de Mont-Tremblant. Le territoire est aussi desservi par un réseau routier bien développé. L'autoroute 15 et la route 117 traversent la région suivant un axe Nord / Sud et les routes 323, 327 et 329 permettent l'accès aux secteurs Est et Ouest du territoire.

Figure 1 - MRC des Laurentides : Localisation du territoire



Source : PLACÉE 2006-2010, CLD de la MRC des Laurentides.

TABLEAU : PARC RESIDENTIEL – DISTRIBUTION DES RESIDENCES PAR MUNICIPALITE

Municipalité	Nbr. de résidences principales	Nbr. de chalets	Nbr. de chalets par résidences principales	Nbr. de chalets par 100 résidences principales
Amherst	541	873	1,61	161
Arundel	232	86	0,37	37
Barkmere	32	165	5,16	516
Brébeuf	248	146	0,59	59
Huberdeau	315	102	0,32	32
Labelle	758	744	0,98	98
La Conception	410	578	1,41	141
La Minerve	427	1,020	2,39	239
Lac-Supérieur	531	693	1,31	131
Lantier	269	454	1,69	169
Montcalm	294	335	1,14	114
Mont-Tremblant	5,112	827	0,16	16
Ste-Agathe-des-Monts	3,566	956	0,27	27
Ste-Lucie-des-Laurentides	457	383	0,84	84
St-Faustin-Lac-Carré	1,049	629	0,60	60
Val-David	1,444	529	0,37	37
Val-des-Lacs	301	502	1,67	166
Val-Morin	991	488	0,49	49

Source : Portrait des activités récréotouristiques en territoire publics des les Hautes-Laurentides – octobre 2004, CIST-Laurentides, page 20.

TABLEAU : LA VILLEGIAURE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES

Dans le tableau suivant, il est possible de visualiser le nombre de logements localisés dans la MRC des Laurentides. Ainsi, les logements considérés « occupés par des villégiateurs » sont définis comme étant ceux pour lesquels le compte de taxe municipale est envoyé à une autre adresse que celle du logement situé dans la MRC.

Municipalité	Nombre de logements (familles ou foyers)				TOTAL
	Logement – résidence principale (code 1000)	Chalet ou maison de villégiature (code 1100)	Maison mobile (code 1211)	Roulotte résidentielle (code 1212)	
Val-Morin	1 075	619	152	19	1 865
Val-David	1 854	570	259	14	2 697
Sainte-Agathe-des-Monts	4 432	2 091	55	168	6 746
Lanthier	328	500	11	0	839
Sainte-Lucie-des-Laurentides	535	463	7	2	1 007
Val des Lacs	384	574	24	15	997
Lac Supérieur	844	745	56	12	1 657
Saint-Faustin-Lac Carré	1 487	711	50	3	2 251
Mont-Tremblant	7 155	1 159	146	29	8 489
Barkmere	38	186	0	0	224
Montcalm	322	447	9	2	780
Arundel	280	109	9	1	399
Huberdeau	409	146	8	1	564
Amherst	655	963	38	14	1 670
Brébeuf	366	140	25	0	531
La Conception	521	647	15	5	1 188
Labelle	1 043	860	30	8	1 941
La Minerve	478	1 088	29	18	1 613
TOTAL	22 206	12 018	923	311	35 458

N.B Les *copropriétés* apparaissent ci-dessus dans la colonne 'logement – résidence principale' mais avec un code additionnel 'Type de possession 3'. Par exemple, Mont-Tremblant compte 3 335 copropriétés (*villégiateurs ou permanents sans distinction*) sur 7 155 logements codés 'logement – résidence principale'.

Source : Service d'évaluation foncière, MRC des Laurentides, juillet 2006.

TABLEAU : DISTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT PAR TYPE ET PAR MUNICIPALITE

Municipalités	Nombre d'établissements par type								
	V	G	RT-	RT+	PH	MH	GH	A	TOTAL
Amherst	2		5						7
Arundel	1	2							3
Barkmere			1						1
Brébeuf		1	3						4
Huberdeau	1				2				3
Montcalm			1						1
Zone : Ouest	4	3	10		2				19
Labelle	2	1	5		4				12
La Conception	1	1	7		2				11
La Minerve	1		5		1				7
Zone : Labelle	4	2	17		7				30
Lac-Supérieur	1	3	13		6				23
Mont-Tremblant	3	16	33	3	19	13	3	2	92
Saint-Faustin-Lac-Carré	2	8	20		2	1			33
Zone : Mont-Tremblant	6	27	66	3	27	14	3	2	148
Lantier	1								1
Sainte-Agathe-des-Monts	3	5	8		15				31
Sainte-Lucie-des-Laurentides	1	3	2			1			7
Val-David	1	5	15	1	11	1		1	35
Val-des-Lacs	1	1	7						9
Val-Morin	2	8	4		2	2			18
Zone : Grand Sainte-Agathe	9	22	36	1	28	4		1	101
MRC les Laurentides	23	54	129	4	64	18	3	3	298
Proportion	7,7%	18,1%	43,3%	1,3%	21,5%	6,0%	1,0%	1,0%	100,0%

Source : Compilation spéciale réalisée par le CIST - Laurentides à partir de la liste des permis d'hébergement 2005 de Tourisme Québec.

Légende

V	Centre de vacances	PH	Petit hôtel de 1 à 39 unités
G	Gîte touristique	MH	Hôtel de 40 à 199 unités
RT -	Résidence de tourisme de 39 unités ou moins	GH	Hôtel de 200 unités ou plus
RT +	Résidence de tourisme de 40 unités ou plus	A	Auberge de jeunesse

TABLEAU : DISTRIBUTION DU NOMBRE DE SITE DE CAMPING PAR CLASSIFICATION ET PAR MUNICIPALITE

Municipalités	Nombre de site de camping par classification					
	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	TOTAL
Amherst						
Arundel	45		75			120
Barkmere						
Brébeuf				145		145
Huberdeau						
Montcalm						
Zone : Ouest	45		75	145		265
Labelle		28		151		179
La Conception		14		485		499
La Minerve		103				103
Zone : Labelle		145		636		781
Lac-Supérieur	24		74		578	676
Mont-Tremblant			105		325	430
Saint-Faustin-Lac-Carré			87	100		187
Zone : Mont-Tremblant	24		266	100	903	1293
Lantier		43				43
Sainte-Agathe-des-Monts					836	836
Sainte-Lucie-des-Laurentides			29			29
Val-David			95			95
Val-des-Lacs						
Val-Morin						
Zone : Grand Sainte-Agathe		43	124		836	1003
MRC les Laurentides	69	188	465	881	1739	3342
Proportion	2,1%	5,6%	13,9%	26,4%	52,0%	100,0%

Source : Compilation spéciale réalisée par le CIST à partir de la liste de Camping Québec.

1. L'IDÉE DE PROJET

1.1 Analyse et étude de marché

Existe-t-il une demande pour votre produit ou votre service ? L'étude de marché donnera un éclairage sur les tendances, le fonctionnement et les capacités de votre industrie. Cette réflexion vous aidera à déterminer les besoins non assouvis du marché, à façonner votre produit ou votre service et à en estimer les chances de réussite. Portez votre attention sur les éléments suivants lors de votre étude.

Étape 1 – Estimer	Référence au plan d'affaires produit par le CLD Laurentides
<ul style="list-style-type: none">- Potentiel du projet- Aptitudes de l'entrepreneur	Page 4 à 7

1.2 Affectation du territoire (zonage)

Le zonage doit permettre l'implantation et l'exploitation de l'entreprise. Le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides et le plan d'urbanisme dont se dote une municipalité orientent le type et l'emplacement de l'activité commerciale et industrielle du territoire. Pour vérifier la conformité de votre projet au plan d'urbanisme, consultez les services d'évaluation et d'urbanisme de la municipalité concernée.

Si le type d'exploitation envisagée n'est pas prévu ou autorisé au plan d'urbanisme, une dérogation pourra être demandée à la municipalité. Cette procédure est très longue et ne garantit pas que le zonage sera révisé pour accueillir le projet. Certains frais peuvent s'appliquer, informez-vous !

Si vous envisagez construire ou rénover une bâtisse, assurez-vous de la disponibilité actuelle ou future des services nécessaires à l'exploitation de votre commerce, comme les services d'utilité publique ou de télécommunication.

Terres agricoles - Si vous envisagez vous implanter en territoire agricole, vous devez faire une demande à la «Commission de protection du territoire agricole ». Sachez que les terres agricoles sont protégées. Les démarches pour changer leur zonage sont fastidieuses et nécessitent la collaboration et l'appui de nombreux intervenants.

- Tendances sectorielles ;
- Concurrence ;
- Clientèles-cible ;
- Potentiel de croissance et de profitabilité ;
- Barrières à l'entrée;
- Compétences requises ;
- Recherche commerciale ;
- Positionnement régional ;
- Perspectives à long terme, etc.

Étape 2 – Vérifier
<ul style="list-style-type: none">- Affectation du territoire – zonage et réglementation- Services municipaux

2. ÉLABORER LE PROJET

2.1 Plan d'affaires

Le plan d'affaires est un préalable à toutes démarches financières. Un plan d'affaires est un guide qui vous présente, qui explique ce qu'est votre projet et comment vous envisagez le réaliser. Élaborez un plan d'affaires clair et contenant le plus de précisions sur votre projet. Plusieurs organismes, dont le CLD Laurentides, proposent des modèles de plan d'affaires et offrent une assistance à la rédaction. Votre plan d'affaires devrait comporter les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise
- Présentation des dirigeants
- Analyse de marché
- Plan de marketing
- Plan des ressources humaines
- Plan des ressources financières
- Plan vert (mesures pour minimiser l'impact environnemental du projet)

Étape 3 - Planifier	Référence au plan d'affaires produit par le CLD Laurentides
Rédiger un plan d'affaires	Pages 4 à 23

2.2 Ressources financières

Le financement est conditionnel à une injection importante de fonds par les promoteurs. Les domaines de l'hôtellerie et de la restauration sont considérés, par les prêteurs, comme étant des secteurs d'activités ayant un facteur de risque très élevé. Il n'existe pas de programme de subvention spécifique aux entreprises de restauration et d'hébergement.

Règle générale, un entrepreneur doit être résident permanent du Québec ou citoyen canadien pour avoir accès aux programmes d'aide financière des gouvernements, associations et institutions financières canadiennes ou québécoises. Quelle que soit votre situation, une enquête sera réalisée pour déterminer vos capacités financières et établir votre cote de crédit. Le financement sera aussi fonction de :

- Création, maintien ou stabilisation d'emplois ;
- Qualité et expérience des promoteurs ;
- Impact sur les marchés et dans l'industrie
- Ratios de l'industrie ;
- Qualité du projet ;
- Rentabilité ;
- Partage du risque
-

Étape 4 - Calculer	Référence au plan d'affaires produit par le CLD Laurentides
Déterminer votre capacité financière et votre investissement	Pages 17 à 22

Le financement de projets de nature touristique est géré cas par cas. Plusieurs variables sont considérées. Elles détermineront le type de programme applicable le cas échéant. Pour obtenir un appui dans le montage financier de votre projet et valider les possibilités de financement, consultez le CLD Laurentides.

3. ENTREPRENDRE LE PROJET

3.1 Construction et rénovation

Pour entreprendre la construction ou la rénovation d'un immeuble, vous devez obligatoirement détenir un permis. Les constructions commerciales sont soumises à une quantité très importante de restrictions touchant le zonage, la protection de l'environnement, la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti, la sécurité publique, etc. Des normes de construction ou de rénovation, souvent strictes, doivent être observées.

Pour obtenir les permis, vous devrez défrayer un montant d'argent et fournir l'ensemble de documents nécessaires. L'inspecteur municipal vérifiera lesdits documents et émettra, après analyse, votre permis de construction ou de rénovation. Il arrive, dans certains cas, que l'on exige que les travaux soient supervisés par un professionnel de la construction. L'obtention d'un permis requiert généralement la présentation des documents suivants :

- Plans et devis ;
- Titres de propriété de la bâtisse;
- Autorisation écrite du propriétaire ;
- Plan d'affaires ;
- Titres de propriété du fond de commerce ;
- Certification des différents ministères ;
- Tout autre document demandé

Étape 5 - Certifier

Obtenir les autorisations et permis nécessaires pour l'aménagement
--

Dans le cas d'un édifice public, vous devez aussi vous informer auprès de la Régie du Bâtiment. Les édifices publics sont soumis à la « Loi sur la sécurité dans les édifices publics ». La Régie effectuera la vérification de vos plans d'architecture et d'aménagement, commentera et autorisera la délivrance ou non du permis de construction ou d'aménagement par la municipalité.

Il est conseillé d'utiliser les services d'un architecte, d'un aménagiste, d'un ingénieur ou d'un entrepreneur en construction pour l'élaboration de vos plans et devis et l'exécution de vos travaux. Ces professionnels connaissent la législation et la réglementation concernant l'ensemble des projets de construction et de rénovation. Plusieurs intermédiaires exigeront des documents signés par un professionnel et leur présence sur le chantier lors des travaux. Procurez-vous le répertoire des entreprises du CLD Laurentides pour connaître les services professionnels de votre territoire. Communiquez avec le CLD Laurentides au numéro suivant (819) 688-7335 ou consultez le www.cldlaurentides.org

3.2 Protéger l'environnement... c'est payant !

Assurez-vous en tout temps de la conformité de vos installations avec la réglementation et la législation sur la protection de l'environnement.

4. DÉMARRER LES OPÉRATIONS

4.1 Permis d'exploitation

Pour exploiter un établissement touristique spécialisé en hébergement ou en restauration, il faut obligatoirement détenir un permis d'exploitation émis par le ministère concerné. Vous devez remplir une demande de permis et la faire parvenir à l'instance décisionnelle concernée, qui étudiera la requête et décidera d'émettre un permis d'exploitation. C'est le ministère concerné qui détermine le type de permis qui sera émis à l'établissement, en fonction de l'information qui aura été fournie. Notez que des frais d'ouverture de dossier peuvent être exigés de même que certains documents, tels que :

- Droits exigibles ;
- Titres de propriété ;
- Autorisation écrite du propriétaire ;
- Plan d'affaires ;
- Titres de propriété du fond de commerce ;
- Résolution autorisant de signer pour la personne morale ;
- Formulaire de déclaration de services et d'activités ;
- Police d'assurances ;

Les hébergements loués pour des périodes inférieures à 31 jours sont soumis à la réglementation de la « *Loi sur les établissements touristiques* ». Les locations de plus de 31 jours sont soumises à la réglementation de la « *Régie du logement du Québec* », et ne sont donc pas considérés comme des infrastructures touristiques.

Pour la vente et le service d'alcool, le ministère est tenu d'informer la population de l'émission possible d'un permis en faisant paraître un « avis de demande de permis d'alcool » dans un quotidien. Ne soyez donc pas surpris de lire les termes de votre demande de permis dans votre journal local !

4.2 Numéro d'entreprise du Québec (REQ)

Procurez-vous un numéro d'entreprise du Québec pour faciliter vos démarches auprès des différents ministères. Contactez :

Registraire des entreprises du Québec
25, rue de Martigny Ouest
Téléphone: (450) 431-4406
Télécopieur : (450) 569-3143
Internet: www.req.gouv.qc.ca - Courriel : req@req.gouv.qc.ca

Étape 6 - Exploiter	Référence au plan d'affaires produit par le CLD Laurentides
Obtenir les autorisations et permis nécessaires pour l'exploitation commerciale	Pages 22-25

CAMPING : Les établissements de plein air ne sont pas assujettis à la « *Loi sur les Établissements touristiques* ». Ils ne nécessitent donc pas de permis d'exploitation émis par le gouvernement. Cependant, les campings souscrivent à la classification de Camping Québec. Seuls les établissements classifiés sont reconnus par les organismes gouvernementaux, privés ou associatifs. Pour être classifié et reconnu, un établissement de plein air doit se conformer à la réglementation du Ministère de l'Environnement.

GÎTE TOURISTIQUE : Les gîtes touristiques ne requièrent pas de permis de restauration pour le service de nourriture à leur clientèle en séjour. Si vos services de restauration sont ouverts au grand public, il est alors impératif d'obtenir votre permis de restaurateur.

5. LES CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT

Les dénominations et descriptions suivantes sont celles reconnues par les instances gouvernementales. Les permis sont émis en vertu de ces différentes catégories. La Loi et le règlement sur les établissements touristiques prévoient des paramètres spécifiques à chaque type d'hébergement en matière de services, d'aménagement et de sécurité. L'hébergement marqué d'un astérisque n'est pas assujéti à la Loi sur les établissements touristiques.

PETITS HÔTELS (maximum de 39 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public un maximum de 39 unités d'hébergement.

HÔTEL DE MOYENNE CAPACITÉ (40 à 199 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

HÔTEL DE GRANDE CAPACITÉ (plus de 200 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public un minimum de 200 unités d'hébergement.

RÉSIDENCE DE TOURISME – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés et dotés d'un service d'auto-cuisine.

CENTRE DE VACANCES – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

GÎTE TOURISTIQUE – Sous-catégorie qui regroupe les établissements exploités par une personne dans son domicile ou dans les dépendances de celui-ci et qui offrent au public un maximum de cinq (5) chambres et le petit-déjeuner servi sur place inclus dans le prix de location. Les gîtes n'ont pas à obtenir de permis du MAPAQ pour le service et la préparation des repas.

AUBERGE DE JEUNESSE – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement dans des lits et des services de restauration ou d'auto-cuisine et de surveillance à temps plein.

POURVOIRIE – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offre au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

MEUBLÉ RUDIMENTAIRE * – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement uniquement dans des camps, des carrés de tente ou des wigwams, meublés et dotés de service d'auto-cuisine. Cmap, refuge, carré de tente, bateau-séjour (péniche), teepee, wigwam et igloo. Pas de permis spécifique.

6. LES TYPES DE CAMPING

Camping Québec, l'association des terrains de camping du Québec, a dressé un portrait de la situation de 2004. Cette activité touristique représente des dépenses de séjour de l'ordre de 238,9 millions de dollars pour le Québec. Ce secteur de l'industrie touristique représente à lui seul 5438 personnes- années (emplois à temps complet).

Au Québec, en 2004, l'association a répertorié 822 terrains de camping classifiés au Québec. Avec 103 686 comme nombre d'emplacements de camping, le taux d'occupation était de l'ordre de 64 %. Comparativement à 61, 27 % en 2000 avec 81 526 emplacements de camping. De plus, les terrains de camping au Québec ont accueillis 460 000 campeurs adultes répartis comme suit : 91 000 campeurs saisonniers et 369 000 campeurs voyageurs. ²

Certaines données de l'industrie du camping Critères d'évaluation pour la classification des terrains de camping par Camping Québec. Classification nécessaire à la reconnaissance provinciale et pour la participation aux outils et activités promotionnels. Afin de vous orienter dans votre démarche, le site Internet www.campingquebec.com est une source d'information complète. Vous y trouverez l'information relative à :

- Détails de l'Association Camping Québec ;
- Programme de classification des établissements de camping ;
- Données de l'industrie du camping ;
- Centre de documentation en ligne ;

7. IMPÔTS, TAXES (TPS ET TVQ) ET AUTRES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Pour percevoir, rembourser et se faire rembourser les taxes perçues ou payées, une entreprise commerciale doit avoir un numéro de taxe pour la TPS et pour la TVQ. Les entreprises commerciales québécoises payent des impôts sur les revenus et sont également mandatées par les deux paliers gouvernementaux pour percevoir des produits de taxes chez les consommateurs (TPS & TVQ). En communiquant avec le Ministère du revenu du Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, vous obtiendrez la documentation nécessaire pour faire vos déclarations de revenus, vos remises et remboursements de taxes. Votre comptable saura vous éclairer sur les différents aspects fiscaux de votre entreprise et son secteur d'activité.

En plus des impôts, l'entreprise doit aussi prélever des cotisations sur les salaires de ses employés et contribuer entre autres aux Régime des rentes du Québec et à l'Assurance-Emploi. D'autres déductions à la source peuvent s'ajouter aux régimes de base, comme les cotisations à une assurance collective, un régime d'épargne retraite, etc. Consultez votre comptable, votre institution bancaire ou votre assureur pour connaître les différents programmes, leurs coûts, leurs implications et leurs avantages fiscaux.

² Source : Camping Québec, www.campingquebec.com/atcq/atcqstat.shtml.

8. LA COMMERCIALISATION, PROMOTION ET PUBLICITÉ

8.0 Classification

Pour se prévaloir des outils de promotion et publicité reconnus et diffusés à l'échelle régionale, nationale ou internationale, une entreprise d'hébergement touristique doit être classifiée. Les hébergements de type motel - auberge - hôtel - gîte touristique devront obligatoirement adhérer au programme de classification, afin de participer aux activités de promotion et publicité de Tourisme Québec, des Associations Touristique Régionales (ATR) et des associations sectorielles. Les campings sont déjà soumis à cette réglementation.

- Programme Hébergement Québec - étoile
- Programme Gîtes classifiés - soleil
- Programme Camping Québec – étoile

Étape 7 - Classifier

Adhérer aux programmes de classification d'Hébergement Québec (corporation de l'industrie touristique du Québec) et Camping Québec.

8.2 Des produits de marque !

Certains noms sont très populaires et souvent confondus avec des appellations génériques. Le copyright © (tous droits réservés) est un droit exclusif d'exploiter à son profit et ce, pendant une durée déterminée, une œuvre littéraire, artistique ou scientifique. Agricotours, Relais et Châteaux, Hôtellerie Champêtre sont quelques exemples de dénomination possédant un copyright.

Une marque de commerce est une dénomination associée à un produit ou à un service par une entreprise ou un organisme qui le commercialise ou le distribue, qu'il en soit ou non le fabricant, afin de le distinguer des produits ou services concurrents. Les marques de commerce et marque déposée sont réputées appartenir à leur utilisateur. Elles sont consignées au « Registre des marques de commerce ». Il est illégal d'utiliser une marque déposée sans l'autorisation de son titulaire. Ces sigles accompagnent souvent les dénominations: ^{MD}, ^{MC}, TM, ®. Voici quelques exemples de marques déposées: Relais Gourmands - Gîte du passant ^{MD} - Auberge du passant ^{MD} - Table champêtre ^{MD} - Relais du terroir ^{MC}

8.3 Signalisation et affichage

Vous devez obtenir une autorisation pour installer une affiche sur la voie publique. Dans la plupart des cas, votre affiche devra se conformer aux règlements municipaux en ce qui a trait à la grosseur, au matériel utilisé et à l'installation. Pour la signalisation touristique officielle (panneau bleu de Tourisme Québec), vous devez adresser une demande à votre Association touristique régionale qui en assure la gestion.

Au Québec, il existe une loi stricte sur l'affichage commercial qui donne préséance à la langue officielle: le français. Vérifiez les normes graphiques avec un spécialiste (imprimeur, graphiste).

8.4 Vente sans intermédiaire

Vous pouvez vendre vos produits sans intermédiaire. Vous pouvez également vendre un forfait regroupant vos services et les services de plusieurs entreprises avec lesquelles vous aurez pris des ententes au préalable. Notez que la vente de forfaits avec transport aérien commercial est généralement réservée aux détenteurs de permis d'agents de voyages et transporteurs.

Comme distributeur de votre produit, vous déterminerez les politiques de paiement, de crédit et de remboursement de votre entreprise. Vous devez vous assurer de la précision et de la légalité de vos politiques internes, vous assurer qu'elles soient diffusées adéquatement et qu'elles respectent les termes de la « Loi sur la Protection du consommateur ».

8.5 Vente avec intermédiaires

Il existe plusieurs intermédiaires dans le réseau de distribution touristique. Tous ont en commun la délivrance d'un service en échange d'une rétribution financière prenant la forme de commission, d'un pourcentage sur les ventes, de frais d'administration ou autre.

AGENT DE VOYAGES DÉTAILLANT

transige directement avec le public. Il détient un permis d'agent de voyages l'autorisant à accomplir, pour des clients, certaines opérations ayant trait à l'hébergement, au transport et à l'organisation de voyages individuels ou en groupe (ex. Club Voyage)

GROSSISTE EN VOYAGE

transige avec le public par l'intermédiaire d'un détaillant. Personne morale ou physique dont les activités se limitent à organiser des forfaits pour les agences de voyages, en principe à la demande de celles-ci. (Ex. Tourbec, Vacances Signature)

TRANSPORTEURS les transporteurs aérien, maritime, ferroviaire, routier qui organisent des voyages et réservent des forfaits. Le permis d'agent de voyages n'est pas obligatoire si le transporteur ne fait que vendre des billets. (Ex. Air Canada - Via Rail)

CONSEILLER EN VOYAGES

Transige directement avec le public. Il conseille et effectue certains mandats pour le compte d'un client. Le conseiller n'est pas détenteur d'un permis d'agent de voyage.

VOYAGISTE ou ORGANISATEUR DE VOYAGES PROFESSIONNELS ou TOURS OPERATEUR

Personne morale ou physique qui commercialise des voyages à forfait directement ou par l'entremise d'agences de voyages.

CENTRALE DE RÉSERVATIONS

La centrale de réservation procède à la réservation de forfaits pour et au nom du client, mais ne prélèvera pas de paiement à moins qu'elle ne détienne de permis d'agent de voyages. Plusieurs organismes offrent aussi des services de réservation par centrale. Dans la MRC des Laurentides, en plus de certaines chaînes hôtelières et regroupements sectoriels, les organismes suivants font des réservations: Mont-Tremblant Activités – InfoTremblant.com - Tourisme Laurentides - Station Mont Tremblant.

8.6 Bureaux d'information touristique

Les bureaux d'information touristique (BIT) du territoire sont régis par les Chambres de commerce, l'office de tourisme ou les municipalités. Pour bénéficier de leurs services, il faut généralement payer un frais d'adhésion, être localisé dans la ville ou payer un frais de location d'espace de présentoir.

Seuls les membres d'associations reconnues pourront se promouvoir dans le nouveau réseau d'accueil officiel du Québec qui sera constitué des Bureaux d'information touristique (BIT), Bureaux d'accueil touristique (BAT) et Relais d'information touristique (RIT).

MAISON DU TOURISME DES LAURENTIDES À LA PORTE DU NORD

Sortie 51 de l'autoroute 15 Nord

Téléphone : (450) 224-7007

Administration Tourisme Laurentides

14 142, rue de la Chapelle

Mirabel (Québec) J7J 2C8

Téléphone : (450) 436-8632

Télécopieur : (450) 436-5309

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LABELLE

6422, boul Curé-Labelle

Labelle (Québec) J0T 1H0

Téléphone : (819) 686-2606

Télécopieur : (819) 686-2696

BUREAUX D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE MONT-TREMBLANT

5080, Montée Ryan

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1S4

info@tourismemonttremblant.com

Téléphone : (819) 425-2434

Télécopieur : (819) 425-1023

Sans frais : 1 (800) 322-2932

BUREAUX D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE MONT-TREMBLANT

305, chemin Brébeuf

Mont-Tremblant (secteur St-Jovite)

info@tourismemonttremblant.com

Téléphone : (819) 425-3300

Télécopieur : (819) 425-9930

Sans frais : 1 (800) 322-2932

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE VAL-DAVID

2501, rue de l'Église

Val-David (Québec) J0T 2N0

tourisme@valdavid.com

Téléphone : (819) 322-2900

Télécopieur : (819) 322-3204

BUREAU TOURISTIQUE DU GRAND STE-AGATHE

24, St-Paul Est, C.P. 323

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3C6

www.sainte-agathe.org

Téléphone : (819) 326-3731

Télécopieur : (819) 326-3936

Sans frais : 1 (888) 326-0457

9. RAPPEL DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Voici un résumé, *non exhaustif*, des documents que vous devez présenter lors des différentes étapes de réalisation de votre projet d'entreprise touristique, de même que les émetteurs des documents prescrits. Dans le cas d'une incorporation (avec ou sans but lucratif), il faudra fournir également une résolution du Conseil d'administration vous autorisant à effectuer les démarches pour et au nom de l'organisation.

Consultez notre site Internet : www.cldlaurentides.org pour de plus amples renseignements.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES	CONSTRUCTION ou RÉNOVATION	ACHAT ou RENOUVELLEMENT	ÉMISSION
Plan d'aménagement - plan directeur	√	si rénovation de plus de 25% de la superficie	Votre consultant (ou vous-même)
Plan de construction	√	√	Votre consultant (ou vous-même)
Plan d'affaires	√	√	Vous-même (ou votre consultant)
Certificat de localisation	√		Ville / municipalité
Permis de construction	√		Ville / municipalité
Certificat d'autorisation - permis d'exploitation	√		Ville / municipalité
Numéro de taxe - TPS & TVQ	√	√	Revenu Québec
Permis de restaurant	√	√	Min. de l'Agriculture, des pêcheries et alimentation
Permis d'établissement touristique	√	√	Tourisme Québec
Permis d'alcool -service / vente de boissons	√	√	Régie des alcools des courses et jeux
No. employeur -Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail	√	√	Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST)
No. inscription -fichier central des entreprises	√	√	Directeur général des institutions financières
Déclaration de la raison sociale	√	√	Inspecteur général des institutions financières
Titres de propriété	√	√	Votre notaire
No. employeur -Normes du travail	√	√	Normes du Travail
Photographies intérieures et extérieures	√	√	Votre photographe
Certificat de naissance - preuve citoyenneté	√	√	Ministère des relations avec le citoyen
Environnement -certificat	√		Ministère de l'Environnement
Assurances - responsabilité civile	√	√	Votre assureur
Charte de constitution et membres du Conseil d'administration	√	√	

10. ÉTHIQUE, LOIS ET RÈGLEMENTS

Le tourisme fait référence à une multitude d'activités pratiquées dans autant de lieux et prenant autant de formes. Une imposante législation et réglementation peut donc influencer directement et indirectement l'exploitation d'une entreprise touristique en hébergement, en restauration ou un camping. Voici quelques références. Le lecteur pourra aussi consulter la Charte du tourisme de l'ONU et Le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT.

10.1 Lois

- Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15)
- Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LRQ, c-61.1)
- Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2)
- Loi sur la protection du consommateur (LRQ, c. P-40.1)
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c.A-19.1)
- Loi sur les agents de voyages (LRQ, c. A-10)
- Loi sur le courtage immobilier (LRQ, c-73.1)
- Loi sur la distribution du gaz (LRQ, c. D-10)
- Loi sur les forêts (LRQ, c. F-4.1)
- Loi sur les terres du domaine public (LRQ, c. T-8.1)
- Loi sur le régime des eaux (LRQ, c. R-13)
- Loi sur les Cités et villes
- Code municipal
- Loi sur les permis d'alcool
- Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments
- Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés
- Loi sur le tabac
- Loi sur l'affichage commercial
- Loi fédérale sur les marques de commerce (L.R. 1985, ch. T-13)
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)
- Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable (L.C. 199, c. C-33)
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9)
- Loi sur les parcs nationaux (L.R.Q., c. N-14)
- Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26. 1)
- Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)
- Loi sur la Société de la faune et des parcs (L.R.Q., 1999, c. 36)

10.2 Règlements

- Règlement sur les établissements touristiques
- Code du bâtiment
- Règlement sur le gaz et la sécurité publique
- Règlement sur l'eau potable
- Règlement sur les déchets solides
- Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public
- Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche ou de piégeage
- Règlement sur la chasse
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlées (ZEC)

11. PROMOTEUR IMMIGRANT

11.1 Vivre au Québec

Les personnes qui veulent s'établir, travailler ou faire commerce au Québec doivent s'adresser au Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec. Les agents fourniront toute l'information nécessaire et les directives à suivre pour immigrer au Québec.

L'immigrant ayant un statut de résident permanent jouit généralement des mêmes droits et privilèges que tous autres résidents québécois. Les documents suivants sont la preuve du statut de résident du Québec. Ils seront nécessaires à toute demande de permis ou pour accéder aux différents programmes financiers auxquels vous pourriez avoir droit. Certains programmes de financement ou subvention ne sont accessibles qu'aux résidents québécois avec la citoyenneté canadienne.

11.2 Présenter une demande d'immigration

Le candidat à l'immigration s'adresse au Service d'immigration du Québec à l'étranger ou directement au Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration du Québec. Les procédures prennent en moyenne de 18 mois à 24 mois. Voici les étapes:

- Faire une demande préliminaire d'immigration
- Obtenir un certificat de sélection du Québec
- Obtenir un visa de travail
- Obtenir son statut de résident permanent

Documents nécessaires pour votre immigration au Québec:

- Fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000) estampillées par le Fédéral
- Certificat de sélection du Québec

Trois programmes sont conçus spécialement pour les immigrants d'affaires

- IMMIGRANT ENTREPRENEUR
- IMMIGRANT INVESTISSEUR
- IMMIGRANT TRAVAILLEUR AUTONOME

Il très fortement recommandé de ne pas vous engager dans un projet avant d'avoir contacté un agent du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

DES QUESTIONS SUR VOTRE STATUT ? CONTACTEZ VOTRE DIRECTION RÉGIONALE

Immigration-Québec – Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière
705, chemin du Trait-Carré, Rez-de-chaussée
Laval (Québec) H7N 1 B3

Téléphone: (450) 972-3225
Sans frais : 1 (800) 375-7426
Télécopieur : (450) 972-3250

Internet: www.immq.gouv.qc.ca
Courriel : direction.drlll@micc.gouv.qc.ca

RÉPERTOIRE TOURISTIQUE

12. MUNICIPALITÉS (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

AMHERST

124, rue St-Louis, C.P. 30
Amherst, J0T 2L0
bernard@cil.qc.ca

Téléphone : (819) 687-3355
Télécopieur : (819) 687-8430

ARUNDEL

2, rue du Village, C.P. 40
Arundel, J0T 1A0
bgoulet@qc.aibn.com

Téléphone : (819) 687-3991
Télécopieur : (819) 687-8760

BARKMERE

C.P. 155
Pointe-Claire, H9R 4N9
mearns.barkmere@sympatico.ca

Téléphone : (514) 636-1613
Télécopieur : (514) 636-1613

BRÉBEUF

217, Route 323
Brébeuf, J0T 1B0
municipalite.brebeuf@sympatico.ca

Téléphone : (819) 425-9833
Télécopieur : (819) 425-6611

HUBERDEAU

101, rue du Pont
Huberdeau, J0T 1G0
municipalitehub@qc.aira.com

Téléphone : (819) 687-8321
Télécopieur : (819) 687-8808

IVRY-SUR-LE-LAC

601, chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac, J8C 2Z8
direction.generale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Téléphone : (819) 321-2332
Télécopieur : (819) 321-3089

LA CONCEPTION

1371, rue du Centenaire
La Conception, J0T 1M0
munlaconception@citenet.net

Téléphone : (819) 686-3016
Télécopieur : (819) 686-5808

LA MINERVE

6, rue Mailloux
La Minerve, J0T 1S0
laminerve@bellnet.ca
www.expresso.qc.ca/laminerve

Téléphone : (819) 274-2364
Télécopieur : (819) 274-2031

LAC-SUPÉRIEUR

1281, Chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur, J0T 1J0
admin1@muni.lacsuperieur.qc.ca

Téléphone : (819) 688-2208
Télécopieur : (819) 688-3010

LAC-TREMBLANT-NORD

1980, chemin Principal
Mont-Tremblant, J8E 1K4
mairie@lac-tremblant-nord.qc.ca

Téléphone : (819) 425-8154
Télécopieur : (819) 425-9208

LABELLE

1, rue du Pont
Labelle, J0T 1H0
info@municipalite.labelle.qc.ca
www.municipalite.labelle.qc.ca

Téléphone : (819) 686-2144
Télécopieur : (819) 686-3820

LANTIER

118, Croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
municipalitedelantier@qc.aira.com

Téléphone : (819) 326-2674
Télécopieur : (819) 326-5204

MONTCALM

10, rue Hôtel de ville
Montcalm, J0T 2V0
mun.demontcalm@qc.aira.com

Téléphone : (819) 687-2836
Télécopieur : (819) 687-2374

MONT-TREMBLANT

1145, rue de Saint-Jovite,
Ville de Mont-Tremblant, J8E 1V1
directiongenerale@villedemont-tremblant.qc.ca
www.villedemont-tremblant.qc.ca

Téléphone : (819) 425-8614
Télécopieur : (819) 425-2528

SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2
dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Téléphone : (819) 688-2161
Télécopieur : (819) 688-6791

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, J8C 1M9
direction.generale@ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca
www.ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca

Téléphone : (819) 326-4595
Télécopieur : (819) 326-5784

SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

2121, chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides, J0T 2J0
mpp1957@hotmail.com

Téléphone : (819) 326-3198
Télécopieur : (819) 326-0592

VAL-DAVID

2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0
info@valdavid.com
www.valdavid.com

Téléphone : (819) 322-2900
Télécopieur : (819) 322-6327

VAL-DES-LACS

349, Chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs, J0T 2P0
valdeslacs@qc.aira.com

Téléphone : (819) 326-5624
Télécopieur : (819) 326-7065

VAL-MORIN

6120, rue Morin
Val-Morin, J0T 2R0
mvalmorin@sympatico.ca
www.val-morin.ca

Téléphone : (819) 322-3635
Télécopieur : (819) 322-3923

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DES LAURENTIDES

1111, chemin du lac-Colibri
Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2
adm@mrclaurentides.qc.ca
www.mrclaurentides.qc.ca

Téléphone : (819) 688-3661
Télécopieur : (819) 688-6590

13. LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES

ASSOCIATION DES AGENCES DE VOYAGES AU QUÉBEC (ACTA-QUEBEC)

152, rue Notre-Dame Est, bureau 401
Montréal (Québec) H2Y 3P6
actaquebec@acta.ca
www.acta.ca

Téléphone : (514) 397-9977
Télécopieur : (514) 397-1581

Mandat : Promotion des intérêt des agents de voyages et développement de l'industrie du voyage.

ASSOCIATION DES BUREAUX DE CONGRES DU QUÉBEC (ABCO)

648, rue Lajeunesse
Laval (Québec) H7X 3K5
info@congres.com
www.congres.com

Téléphone : (450) 969-1307
Sans frais : 1 (888) 969-1307
Télécopieur : (450) 969-0252

Mandat : Organisation de regroupement de professionnels et de destinations pour le tourisme d'affaires et de congrès en région au Québec.

ASSOCIATION DES HOTELIERS DU QUEBEC (AHQ)

425, boul, Maisonneuve Ouest
bureau 10004
Montréal (Québec) H3A 3G5
info@hoteliersquebec.org
www.hoteliersquebec.org

Téléphone : (514) 448-6215
Sans frais : 1 (877) 769-9776
Télécopieur : (514) 849-1157

Mandat : Regrouper les établissements hôteliers pour les représenter, défendre leurs intérêts et leur fournir des services, tout en collaborant au développement de la qualité de la profession.

ASSOCIATION DES FOURNISSEURS D'HOTELS ET DE RESTAURANTS

2435, rue Guénette
Saint-Laurent (Québec) H4R 2E9
info@afhr.com
www.afhr.com

Téléphone : (514) 334-5161
Sans frais : 1 (888) 766-0601
Télécopieur : (514) 334-1279

Mandat : Information – formation – représentations gouvernementales et services aux membres.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC (APAQ)

225, boul. Charest Est, bureau 107
Québec (Québec) G1K 3G9
apaq@apaq.qc.ca
www.apaq.qc.ca

Téléphone : (418) 522-7131
Télécopieur : (418) 522-6455

Mandat : Information – formation – services aux membres – Bourse Bienvenue Québec.

ASSOCIATION DE VILLÉGIATURE TREMBLANT (AVT)

1000, chemin des Voyageurs
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1
avt@citenet.net

Téléphone : (819) 425-8831
Télécopieur : (819) 688-5984

Mandat : Organisation d'évènements – promotion des membres

LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES (SUITE)

ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES (ATL)

14 142, rue de la Chapelle
Mirabel (Québec) J0T 1Z0
info-tourisme@laurentides.com
www.laurentides.com

Téléphone : (450) 436-8532
Télécopieur : (450) 436-5309

Mandat : Mandataire officiel de Tourisme Québec en région qui assure le volet de promotion de la région et des membres – Commercialisation de la région administrative des Laurentides – centrale de réservations – gestion du bureau d'information touristique régional – représentation politique – publication du guide touristique officiel des Laurentides.

ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (ARQ)

7085, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H1M 2Y2
arcq@arcq.qc.ca
www.arcq.qc.ca

Téléphone : (514) 527-9801
Télécopieur : (514) 527-3066

Mandat : Service aux membres – Information – Formation et représentations gouvernementales.

B&B CANADA

361, rue Jackson Ouest, bureau 209
Hamilton (Ontario) L8P 1N2
info@gitescanada.com
www.gitescanada.com

Téléphone : (905) 524-5855
Sans frais : 1 (800) 239-1141
Télécopieur : (905) 297-7351

Mandat : Information – Promotion – RÊseautage - Immobilier

CAA-QUÉBEC

3131, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 100
Laval (Québec) H7T 2Z5
info@caaquebec.com
www.caaquebec.com

Téléphone : (450) 682-8100
Télécopieur : (450) 682-1007

Mandat : Service aux membres - agence de voyage - articles de voyages.

CAMPING QUÉBEC

2001, de la Métropole, bureau 700
Longueuil (Québec) J4G 1S9
info@campingquebec.com
www.campingquebec.com

Téléphone : (450) 651-7396
Sans frais 1-800-363-0457
Télécopieur : (450) 651-7397

Mandat : Inforamtion – représentations gouvernementales – promotion.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LAURENTIDES

1111, chemin du lac-Colibri
Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2
info@cldlaurentides.org
www.cldlaurentides.org

Téléphone : (819) 688-7335
Sans frais : 1 (888) 887-7335
Télécopieur : (819) 688-2537

LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES (SUITE)

COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE
1, rue du Pont
Labelle, J0T 1H0
info@municipalite.labelle.qc.ca
www.municipalite.labelle.qc.ca

Téléphone : (819) 686-2144
Télécopieur : (819) 686-3820

CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE DE MONT-TREMBLANT
990, Lauzon
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J5
commerce@ccdemonttremblant.com
www.ccdemonttremblant.com

Téléphone : (819) 425-8441
Télécopieur : (819) 425-7949

Mandat : Organisation d'évènements – promotion des membres – bureau touristique – favoriser le développement et l'essor des entreprises commerciales de Ville de Mont-Tremblant.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
1171, de la Pisciculture
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J3

Téléphone : (819) 688-3738
Télécopieur : (819) 688-3738

Mandat : Organisation d'évènements – promotion des membres – bureau touristique – favoriser le développement et l'essor des entreprises commerciales de Saint-Faustin-Lac-Carré.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
24, St-Paul Est (ancienne gare)
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3C6
www.sainte-agathe.org

Téléphone : (819) 326-3731
Télécopieur : (819) 326-3936

Mandat : Organisation d'évènements – promotion des membres – bureau touristique – favoriser le développement et l'essor des entreprises commerciales de Sainte-Agathe-des-Monts.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING DU QUÉBEC
4545, ave. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2
cdcq@fqcc.qc.ca
www.campingqubec.com

Téléphone: (514) 252-3333
Télécopieur: (514) 254-7127

Mandat : Organisation au service des exploitants de terrains de camping. Elle leur offre des services de publications et promotion, des activités, escomptes sur achats et programmes particuliers.

CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC
1010, rue De Sévigny, bureau 810
Longueil (Québec) J4K 5G7
info@citq.qc.ca
www.citq.qc.ca

Téléphone : (514) 499-0550
Sans frais : 1 (866) 499-0550
Télécopieur : (450) 679-1489

Mandat : Administration et application du programme de classification des établissements d'hébergement touristique du Québec.

LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES (SUITE)

DOMAINE SAINT-BERNARD ET PAVILLON D'ASTRONOMIE VELAN

545, chemin Saint-Bernard

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T4

reservation@domainsaintbernard.org

www.domainsaintbernard.org

Téléphone : (819) 425-3588

Mandat : Préservation à perpétuité par la Fiducie du Domaine Saint-Bernard d'un territoire écotouristique de 1500 acres et gestion de l'hébergement, des sports d'hiver et d'été ainsi que plusieurs activités socioculturelles et éducatives s'y déroulent tout au long de l'année.

FÉDÉRATION DES AGRICOTOURS DU QUÉBEC (FASQ)

4545, ave. Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

info@agricotours.qc.ca

www.agricotours.qc.ca

Téléphone: (514) 252-3138

Télécopieur: (514) 252-3173

Mandat : Organisation qui certifie selon des normes de qualité supérieure des établissements d'hébergement et des activités agrotouristiques depuis 30 ans.

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC (FPQ)

5237, boul. Hamel, bureau 270

Québec (Québec) G2E 2H2

fpq@fpq.com

www.fpq.com

Téléphone: (418) 877-5191

Sans frais : 1 (800) 567-9009

Télécopieur: (418) 877-6638

Mandat : Regroupe 400 entreprises membres à travers le Québec. Assure de la représentation et fait de la promotion pour ses membres en plus d'être un service de références et d'information.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING (FQCC)

4545, ave. Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

camping-caravanning@fqcc.qc.ca

www.fqcc.qc.ca

Téléphone: (514) 252-3138

Télécopieur: (514) 252-3173

Mandat : Promotion et information d'Activités de camping et de caravanning auprès des membres.

LOISIRS LAURENTIDES

300, rue Longpré

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3B9

info@loisirslaurentides.com

www.loisirslaurentides.com

Téléphone : (450) 436-4051

Télécopieur : (450) 436-2277

Mandat : Gestion des opérations sur l'ensemble du parc linéaire (ski de randonnée et vélo).

MINISTÈRE DU TOURISME - TOURISME QUÉBEC

1255, RUE Pelle, bureau 400

Montréal (Québec) H3B 4V4

www.bonjourquebec.com

Téléphone : (514) 873-7977

Sans frais : 1-877-266-5687

LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES (SUITE)

PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

100, rue de la Gare

Piedmont (Québec) J0R 1K0

info@traindunord.com

www.laurentides.com

Téléphone : (450) 227-3313

Télécopieur : (450) 227-6322

Mandat : Gestion des opérations sur l'ensemble du parc linéaire (ski de randonnée et vélo).

PAVILLON D'ASTRONOMIE VELAN ET DOMAINE SAINT-BERNARD

545, chemin Saint-Bernard

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T4

reservation@domainsaintbernard.org

www.domainsaintbernard.org

Téléphone : (819) 425-3588

Mandat : Préservation à perpétuité par la Fiducie du Domaine Saint-Bernard d'un territoire écotouristique de 1500 acres et gestion de l'hébergement, des sports d'hiver et d'été ainsi que plusieurs activités socioculturelles et éducatives s'y déroulent tout au long de l'année.

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT (SÉPAQ)

Chemin du Lac Supérieur

Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0

parc.mont-tremblant@sepaq.com

www.sepaq.com

Téléphone : (819) 688-2281

Télécopieur : (819) 688-6369

REGROUPEMENT DES GÎTES ET AUBERGES DE LA RÉGION DE MONT-TREMBLANT

www.bbtremblant.com

Téléphone : 1 (866) 660-4636

Mandat : Promotion des membres – représentation au sein de différents organismes – publicité et promotion – réseautage.

SKI DE FOND MONT-TREMBLANT

539, chemin Saint-Bernard

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1B1

skidefondtremblant@qc.aira.com

www.skidefondmont-tremblant.com

Téléphone : (819) 425-5588

Télécopieur : (819) 425-9654

Mandat : Gestion des opérations sur l'ensemble du domaine skiable du Domaine Saint-Bernard (65 km - ski de randonnée).

SADC LAURENTIDES

1332, boul. Sainte-Adèle, b. 230

Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N5

www.sadclairentides.org

Téléphone : (450) 229-3001

Sans frais : 1 (888) 229-3001

Télécopieur : (450) 229-6928

SPA RELAIS SANTÉ

21, Place d'Youville

Montréal (Québec) H2Y 2B3

info@sparelaisante.com

www.sparelaisante.com

Téléphone : (514) 842-1556

Télécopieur : (514) 842-1770

Sans frais : 1 (800) 788-7594

Mandat : Regroupe et représente les intérêts des 17 Relais santé® membres situés dans 9 régions touristiques du Québec.

LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES (SUITE)

STATION MONT-TREMBLANT (INTRAWEST)

1000, chemin des Voyageurs
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1T1
info@tremblant.ca
www.tremblant.ca

Téléphone : (450) 436-8532
Télécopieur : (450) 436-5309
Sans frais : 1 (866) 356-2233

TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DES LAURENTIDES (TCAL)

12 655, boul. Henri-Fabre, bureau 540
C.P. 25
Mirabel (québec) J7N 1E1
info@agrolaurentides.qc.ca
www.agrolaurentides.qc.ca

Téléphone : (450) 476-9595
Télécopieur : (450) 476-0114

Mandat : Promotion des produits régionaux – développement de l'agrotourisme et des produits agroalimentaires transformés à valeur ajoutée – émergence de nouveaux produits.

TOURISME JEUNESSE

7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
info@tourismejeunesse.org
www.tourismejeunesse.org

Téléphone : (514) 252-3117
Télécopieur : (514) 252-3119

Mandat : Promotion du tourisme chez les jeunes – Hostelling International Canada – réseau des bureaux d'information voyages (campus) - accréditation et support aux auberges de jeunesse.

TOURISME MONT-TREMBLANT

5080, Montée Ryan
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1S4
info@tourismemonttremblant.com
www.tourismemonttremblant.com

Téléphone : (819) 425-2434
Télécopieur : (819) 425-1023

Mandat : Promotion du secteur de Mont-Tremblant et des membres – marketing du secteur de Mont-Tremblant – gestion des bureaux d'information touristique du secteur de Mont-Tremblant – publication du guide touristique de région Mont-Tremblant.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC (UPA)

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
info@upa.qc.ca
www.upa.qc.ca

Téléphone : (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 679-4943

Mandat : Voix officielle des agriculteurs impliquée dans les dossiers concernant la terre et son exploitation.

14. FORMATION ET RECRUTEMENT EN TOURISME

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME (CQRHT)

2751, boul. Jacques-Cartier Est, bureau 2000
Longueuil (Québec) J4N 1L7
www.cqrht.qc.ca

Téléphone : (450) 651-1099
Télécopieur : (450) 651-1567

Mandat : Soutien à la formation de la main-d'œuvre et reconnaissance des emplois spécialisés en tourisme.

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

763, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8
www.cjelarentides.org

Téléphone : (819) 425-1200
Télécopieur : (819) 425-1155

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

CENTRE DES SOMMETS

36, rue Brissette
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1T4
dessommets@cslaurentides.qc.ca

Téléphone : (819) 326-8911
Télécopieur : (819) 326-5515

CENTRE LE FLORÈS

700, boul. Dr. Gervais
Mont-Tremblant (Québec) J0T 2H0
flores@cslaurentides.qc.ca

Téléphone : (819) 425-2710
Télécopieur : (450) 425-3570

Mandat : Enseignements de niveau professionnel dans différents secteurs d'activités dont le programme Lancement d'une entreprise (élaboration d'un plan d'affaires, techniques de gestion et de ventes, financement).

FORMATION ET RECRUTEMENT EN TOURISME (SUITE)

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME (CQRHT)

2751, boul. Jacques-Cartier Est, bureau 2000
Longueuil (Québec) J4N 1L7
www.cqrht.qc.ca

Téléphone : (450) 651-1099
Télécopieur : (450) 651-1567

Mandat : Soutien à la formation de la main-d'œuvre et reconnaissance des emplois spécialisés en tourisme.

ÉCOLE HÔTELIÈRE DES LAURENTIDES

150, rue Lesage
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2R4
www.formationprofessionnelle.qc.ca/ehdl

Téléphone : (450) 229-7604
Télécopieur : (450) 229-5771

Mandat : Enseignement de niveau professionnel dans différents secteurs du tourisme dont l'accueil et la réception, le service et cuisine d'établissement ainsi que la gestion hôtelière.

EMPLOI QUÉBEC – CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE SAINTE-AGATHE

26, boul. Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2V6

Téléphone : (819) 326-5861
Télécopieur : (819) 326-9082

Mandat : Formation de la main-d'œuvre – mesure d'accès favorisant le retour sur le marché du travail.

EMPLOI TOURISME

1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
info@emploitourisme.ca
www.emploitourisme.ca

Téléphone : (450) 229-1771
Télécopieur : (450) 229-6638

Mandat : Offrir services professionnels clé en main de recrutement et de placement de personnel sur le territoire de la MRC Pays-d'en-Haut et des Laurentides.

CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7J 4V2

Téléphone : 450-436-1580
Télécopieur : 450-436-7348

Mandat : Rendre accessible les études post-secondaires sur le territoire de la MRC des Laurentides.

15. RECHERCHE ET INFORMATION TOURISTIQUE

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

Bureau 1400, Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir
C.P. 49230
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1L5
www.canadatourisme.com

Téléphone : (604) 638-8300
Télécopieur : (604) 638-8425

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC (ISQ)

200, chemin Sainte-Foy, 5^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5T4
cid@stat.gouv.qc.ca
www.stat.gouv.qc.ca

Téléphone : (418) 691-2401
Sains frais : 1 (800) 463-4090
Télécopieur : (418) 643-4129

INSTITUT CANADIEN DE RECHERHCE SUR LE TOURISME

255, rue Smyth
Ottawa (Ontario) K1H 8M7
www.conferenceboard.ca

Téléphone : (613) 526-3280
Télécopieur : (613) 526-4857

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT)

omt@unwto.org
www.unwto.org

Mandat : Encourager le développement du tourisme durable avec pour objectif de contribuer au développement économique, à l'entente internationale, à la paix, à la prospérité et au respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

RESEAU DE VEILLE EN TOURISME

Chaire de Tourisme
École des sciences de la gestion, UQAM
Casier postal 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
info@veilletourisme.ca
www.veilletourisme.ca

Téléphone : (514) 987-6671
Télécopieur : (514) 987-3797

STATISTIQUES CANADA (STAT CAN)

200, chemin Sainte-Foy, 5^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5T4
infostats@statcan.ca
www.statcan.ca

Sains frais : 1 (800) 263-1136
Télécopieur : 1 (877) 287-4369

16. CONSTRUCTION, NORMES ET RESSOURCES MINISTÉRIELLES

FORÊT QUÉBEC

289, Route 117, bureau 1
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4
www.mrnf.gouv.qc.ca

Téléphone : (819) 425-6375
Télécopieur : (819) 425-3674

Mandat : Réglementation en matière de coupe et préservation forestière.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

289, Route 117, bureau 1
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4
www.mrn.gouv.qc.ca

Téléphone : (819) 425-6375
Télécopieur : (819) 425-1055

Mandat : Responsable de la gestion du territoire québécois et des ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens. Le Ministère intervient dans les domaines d'activité suivants : le territoire, la faune, les forêts, les mines, l'énergie et l'information foncière. Réglementation en matière d'aménagement et de préservation; terres publiques.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
www.mddep.gouv.qc.ca
laurentides@mddep.gouv.qc.ca

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315

Mandat : Toutes questions relatives aux impacts environnementaux des aménagements, dont les grandes constructions, rejet et traitement des eaux usées, etc.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

222, rue Saint-Georges, 2^{ème} étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9
www.mtq.gouv.qc.ca

Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072

Mandat : Aménagement et entretien routier – signalisation verte.

REGIE DU BATIMENT

1760, boul. Le Corbusier, 1^{er} étage
Laval (Québec) H7S 2K1
www.rbg.gouv.qc.ca

Téléphone : (450) 680-6380
Sans frais : 1 (800) 361-9252
Télécopieur : (450) 681-6081
Télécopieur : 1 (866) 867-8135

Mandat : Toutes les questions relatives aux politiques et normes de construction des bâtiments (Code), dont les bâtiments publics.

17. MÉDIAS – LOCAUX ET RÉGIONAUX

COGECO CABLE

605, chemin Pierre-Péladeau
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1Z3
www.cogeco.ca

Téléphone : 1-800-489-0129
Télécopieur : (450) 229-7910

JOURNAL ACCÈS LAURENTIDES

61-B, de la Gare
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
redaction@accelaurentides.com

Téléphone : (450) 227-7999
Télécopieur : (450) 227-1225

JOURNAL CONNEXIONS AFFAIRES LAURENTIDES

190, boulevard Curé-Labelle, bureau 204
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X5
www.medias-transcontinental.com

Téléphone : (450) 434-4144
Télécopieur : (450) 434-3142

JOURNAL DES PAYS D'EN HAUT

1012, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
www.hebdosquebecor.com

Téléphone : (450) 229-6664
Télécopieur : (450) 229-6063

JOURNAL LA PRESSE TOURISTIQUE

C.P. 96
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
www.presse touristique.com

Téléphone : (450) 229-1666
Télécopieur : (450) 229-1668

JOURNAL LA VALLÉE

94, de la Gare
Sainte-Sauveur (Québec) J0R 1R6
www.hebdosquebecor.com

Téléphone : (450) 227-4646
Télécopieur : (450) 227-8144

JOURNAL L'INFORMATION DU NORD – SAINTE-AGATHE-DES-MONTS / MONT-TREMBLANT / RIVIÈRE ROUGE

1017, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8C 3J9
www.hebdosquebecor.com

Téléphone : (819) 425-8658
Télécopieur : (819) 425-7713

JOURNAL POINT DE VUE LAURENTIDES

944, rue de l'École
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H3
journal@imp-leonard.com

Téléphone : (819) 425-3735
Télécopieur : (819) 425-9180

JOURNAL SKI SE DIT

2600, rue Monty
Val-David (Québec) J0T 2N0
ski-se-dit@bellnet.ca

Téléphone : (819) 322-7969
Télécopieur : (819) 322-7904

JOURNAL TREMBLANT EXPRESS

2053, chemin du Village
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1K4
dprimeau@treblantexpress.com

Téléphone : (819) 425-7875
Télécopieur : (819) 425-7720

RADIO CIME

120, rue de la Gare
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2C2
www.cime.fm

Téléphone : (450) 431-2463
Télécopieur : (450) 565-9755

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE LAURENTIDES – LANAUDIÈRE

903, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8
tclltremblant@cgocable.ca

Téléphone : (819) 429-6655
Télécopieur : (819) 429-5082

Paul Calce

Directeur général

Commissaire au développement économique

Responsable des dossiers économiques majeurs et des relations avec les partenaires financiers.

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1402

Courriel : pcalce@cldlaurentides.org

Louise Cossette

Directrice générale adjointe

Commissaire au développement économique

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1401

Courriel : lcossette@cldlaurentides.org

Julie Bourgon

Commissaire au développement économique

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1403

Courriel : jbourgon@cldlaurentides.org

Gilbert Lapalme

Commissaire au développement économique

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1410

Courriel : jbourgon@cldlaurentides.org

Nadine Forest

Commissaire au développement touristique

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1407

Courriel : nforest@cldlaurentides.org

Dominique Pradel

Coordonnatrice finances et administration

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1405

Courriel : dpradel@cldlaurentides.org

Amélie Provost

Agente d'information et soutien administratif

Téléphone : (819) 681-3373 poste 1400

Courriel : info@cldlaurentides.org

Centre Local de Développement des Laurentides

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Téléphone : (819) 681-3373 - Sans frais : 1 (888) 887-7335

Internet : www.cldlaurentides.org - Courriel : info@cldlaurentides.org